



Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le 12/09/2022

ID : 011-211103924-20220908-2022_36-DE

Extrait du Registre des Délibérations

N° 2022-36

Mise en place de la commission communale de Délégation de Service Public

L'an deux mille vingt et deux, le huit septembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de Tournissan dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marilyse Rivière.

Étaient présents : Pamart Pascal, Mendoza Marie-Claude, Ternois-Devalcourt Sandrine, Rivière Marilyse, Guilhaumou Liliane

Étaient absents : Mazuque Sébastien procuration à Mendoza Marie-Claude, Bigou Idriss procuration à Marilyse Rivière. Steeve Chouanet procuration à Guilhaumou liliane.

Début de la séance : 20 h 45. Clôture de la séance : 22 h.

Secrétaire de séance : Madame Mendoza Marie-Claude.

La Maire

Indique que le Conseil municipal est invité à élire les représentants de la Commission de Délégation de Service Public. La lecture des articles cités est faite pour information par les conseillers présents.

Articles L. 1410-3 L. 1411-5, L. 1411-5-1, L. 1411-6, L. 2121-21, D 1411-3 du CGCT et Articles L 3112-1 et L 3112-4 du Code de la commande publique.

Le rôle de cette commission est l'analyse des dossiers de candidature présentant une offre de service public et les modifications des concessions initiales de service public ou avenants en application de l'article L 1411-6 du CGCT et de l'article L.1411-5.

Composition de la commission : Pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission est composée du maire et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La commission constituée se réunira après convocation et étudiera les projets d'avenants eau et assainissement, donnera un avis sur ces projets. Un rapport devra

être établi, Le conseil municipal informé de cet avis pourra délibérer sur les projets d'avenants.

Propose de créer cette commission de Délégation de Service Public jusqu'à la fin de ce mandat municipal.

Le conseil a choisi à l'unanimité par 8 voix de voter à main levée, et a élu les membres suivants :

Présidente : Rivière Marilyse

Membres : Guilhaumou Liliane, Mendoza Marie-Claude, Pamart Pascal

Suppléants : Ternois-Devalcourt Sandrine, Bigou Idriss, Chouanet Steeve.

Le Conseil

Oui l'exposé de Madame la maire

Décide Par 0 voix Contre, 0 voix Abs, et **8 Pour**
La création et la mise en place de la commission de Délégation de Service Public.

A élu Les membres de la commission de délégation de service public à l'unanimité.

Présidente : Rivière Marilyse.

Membres : Guilhaumou Liliane, Mendoza Marie-Claude, Pamart Pascal.

Suppléants : Ternois-Devalcourt Sandrine, Bigou Idriss, Chouanet Steeve.

Précise Que cette commission sera effective jusqu'au terme du mandat municipal actuel à compter de ce jour.
Qu'elle rendra compte au conseil municipal des ses avis.

Ainsi Fait et délibéré jour, mois et an ci-dessus

Fait à Tournissan le 08 /09/ 2022

La Maire
Marilyse Rivière

